



Zoom sur...une bactériose de l'olivier

Attention aux importations

○ La bactérie :

Xylella fastidiosa est un micro-organisme nuisible réglementé de quarantaine, la lutte en est obligatoire. En effet, les bactérioses, tout comme les virus, sont particulièrement à craindre en raison de leur mode de transmission (souvent avec l'eau ou par le biais des insectes piqueurs-suceurs comme ici). Aux Etats-Unis, la bactérie est responsable de graves dépérissements sur vigne, olivier, citrus mais aussi amandier, pêcher, laurier-rose, chêne... soit près de 200 espèces hôtes. Actuellement en Europe, la bactériose est signalée uniquement dans la région des Pouilles, en Italie. Or, cette région est très exportatrice en végétaux. La vigilance est donc de mise.

○ L'insecte :

L'un des principaux vecteurs identifiés pour l'instant de cette bactérie est la cicadelle écumeuse, *Philaenus spumarius* (figure 1). Les données de répartition de l'insecte fournies



Figure 1: Adulte de *Philaenus spumarius*
(Source: inpn.mnhn.fr)

par le Muséum National d'Histoire Naturelle montrent que cette cicadelle est encore peu présente en France métropolitaine, sauf en Lorraine ! (une des premières régions

touchées). La prévention reste donc indispensable.

○ Caractéristiques de l'insecte :

Les larves s'entourent de mousse, le « crachat de coucou » fréquemment observé avec les espèces de cicadelles écumeuses. L'adulte quant à lui ressemble en tous points aux autres cicadelles mais sa coloration peut varier du brun au noir, pour une longueur totale d'environ 6 mm.

○ Symptômes sur plante :

Les principaux symptômes sur plante se caractérisent par des brûlures foliaires et chloroses (figure 2).



Figure 2: Brûlures foliaires sur olivier
(Source: document en annexe)

○ Lutte :

A ce jour, aucune méthode de lutte curative ne s'est avérée efficace. Il convient donc seulement de s'assurer de la qualité phytosanitaire des plantes importées et d'arracher puis brûler les plantes contaminées.

Pour plus de détails, vous trouverez en annexe de ce bulletin, une note d'alerte nationale, rédigée par la DRAAF et le SRAL.



Le NODU Vert biocontrôle

Vous connaissiez l'IFT (Indice de Fréquence de Traitements) qui permet de mesurer l'évolution de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur une culture. Un autre indicateur permet aussi d'obtenir cette information mais cette fois, au niveau national: le calcul du NODU (Nombre de doses unités).

Ce dernier a été créé dans le cadre du plan Ecophyto afin de mesurer le recours aux produits phytopharmaceutiques et de vérifier si les attentes de réduction de 50% de leur utilisation étaient réalisées.

Parallèlement, une liste de produits de biocontrôle, bénéficiant d'une Autorisation de Mise sur le Marché, a été établie au niveau ministériel. Ainsi, cela permet de calculer un Nodu « vert Biocontrôle » quantifiant l'utilisation des produits qui reposent sur des mécanismes naturels. Cette liste recense des produits dits de « biocontrôle » (voir encadré). Ces produits de biocontrôle sont, au même titre que les méthodes non chimiques

(=physiques, mécaniques...), qualifiés de méthodes alternatives.

Le biocontrôle regroupe quatre familles :

- Les macro-organismes (ex : coccinelles)
- Les micro-organismes (ex : nématodes, bactéries)
- Les médiateurs chimiques (ex : phéromones)
- Les substances naturelles d'origine végétale (ex : huile de colza), animale (ex : farine de sang) ou minérale (ex : soufre)

Dans le tableau, vous retrouvez des produits évoqués dans les précédents bulletins ou déjà fréquemment utilisés dans notre secteur d'activité.

Vérifiez néanmoins que ces produits sont bien utilisables en Agriculture Biologique (si besoin, nous pouvons vous fournir la liste des UAB).

Tableau 1: Extraits de la liste de produits appartenant au Nodu Vert Biocontrôle (13/02/2015)

Nom commercial	« Matière active »	Ravageur/Maladie ciblé(e)
Armcarb	Bicarbonate de potassium	Oïdium
Bactura DF	<i>Bacillus thuringiensis</i>	Chenilles phytophages
Delfin	<i>Bacillus thuringiensis</i>	Chenilles phytophages
Ferramol	Phosphate ferrique	Limaces et escargots
Met52 Gr	<i>Metarhizium anisopliae</i>	Ravageurs du sol
Mycostop	<i>Streptomyces</i>	Champignons (pythiacées et autres que pythiacées)
Naturen Eradigun	Huile de colza	Aleurodes, cochenilles, pucerons
Preferal	<i>Paecilomyces fumosoroseus</i>	Aleurodes
Prestop	<i>Gliocladium catenulatum</i>	Oïdium, champignons...
Serenade max	<i>Bacillus subtilis</i>	Stimulateur de Défenses Naturelles
Trianium P	<i>Trichoderma harzianum</i>	Stimulateur de Défenses Naturelles

Avant d'envisager un traitement, vérifiez sur e-phy l'intitulé exact des usages, doses, DRE et commentaires...

Retrait d'anti-limace

Le **Mesuroil Pro** anciennement homologué en Traitements Généraux pour un Traitement du Sol contre Limaces et Escargots a été définitivement retiré le 11/01/2015. Son second nom commercial, **Bilbo**, se voit lui aussi ôter l'agrément. Ces retraits interviennent dans le cadre d'un règlement européen, lequel doit interdire l'usage des produits à base de méthiocarbe contre des mollusques (limaces et escargots). Les usages insecticides des produits composés de la même substance active sont toutefois maintenus (cas du Mesuroil 50 homologué sur thrips en cultures florales et plantes vertes) mais leur fabrication est arrêtée.

L'objectif de ce bulletin est de présenter les méthodes alternatives aux produits phytosanitaires en horticulture et pépinière afin de réduire leur utilisation et de limiter la pollution des eaux.

Ce bulletin a été rédigé par AREXHOR Grand Est grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

AREXHOR Grand Est 28 Rue du Chêne, 88700 ROVILLE AUX CHENES.
Station : 03-29-65-18-55. Portable Emeline NOTTE : 06-23-04-03-85.